45, rue du Clos Four 63056 Clermont-Ferrand CEDEX 2 legales@centrefrance.com 04 73 17 31 27

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :

CF125956, N°202110

Nom du support :

La Montagne-19 (Groupe Centre

France)

Département :

19

Date de parution :

24/02/2023

Parution :

939,52 € HT

COMPO PREMIUM:

50,00 € HT

Frais de justificatifs :

00,00 0111

rais de justificatils.

3,90 € HT

Justificatif numérique :

0,00 € HT

Insertion web:

12,00 € HT

Montant TVA:

201,08€

Total TTC:

1 206,50 €

N° engagement:

AS230022

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 1 Février 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA RÉVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Par arrèté en date du 31 Janvier 2023, le Président de la communauté d'ogglomération du Bossin de Brive a ordanné l'auverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement collectif des eux us sées sur les communes d'Ayen, Brignac-la-Ploine, Perpezoc-le-Blanc, Soint-Gyr-la-Roche, Soint-Bohert, Soint-Robert, Soint-Soive, Vignals

Caractéristiques principales du projet : L'objet de la présente enquête consiste en la présentation d'un projet de révision du zanage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées. Le plan de zanage d'assainissesement détermine les zanoses révont de :

- -L'assainissement collectif (concernant les habitations roccordées au réseau) où les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockag, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- L'ossainissement non collectif où la Communauté d'agglomération est tenue d'assurer le contrôle des installations.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 22 jour consécutifs, du 21 Février 2023 à 9h au 14 mars 2023 à 10h

A été désigné par le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges n° E22000066/87ZA19 en date du 22 novembre2022 : M. William Armenaud, en qualité de commissaire enquêteur.

en quaine de commissione enqueteur.

Consultation du dossier d'enquête publique : Les pièces du dossier, est constitué d'une version popier et d'une version dématérialisée. Il comprend le projet de trévision des zonoges d'assoinissement des eaux usées, le dossier administratif comportant les pièces fonnacées dans le ade de l'environnement ainsi que des registres d'enquête popier et électronique.

- Le dossier papier sera déposé dans chacune des 8 mairies pour y être consulté pendant la durée de l'enquête oux jours hobituels d'ouverture.
- Le dossier dématérialisé est consultable accessible sur le site internet : http://www.agglodebrive.fr/

Observations et propositions du public : Pendont toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Sur les registres d'enquêtes papier: les registres d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutifs du dossier d'enquête publique seront cotés et paraphé par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.
- Par courrier au siège de l'Agglo de Brive à l'adresse suivante: Monsieur le commissoire enquêteur des zonages d'assainissement — 9 avenue Leo Lagrange — 19103 Brive cedex avec la mention: Ne pas ouvrir
- Par voie dématérialisé à l'adresse suivante : contact@agglodebrive.fr en indiquant comme objet : « Enquête publique Révision zonages d'assoinissement des 8 communes ».

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 14 Mars 2023 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans chacune des communes pour une permanence :

- Ayen en mairie : le jeudi 23 Février 2023 et le jeudi 9 Mars 2023 de 14h à 17h.
- **Brignoc-la-Ploine** en moirie : le mordi 21 Février 2023 et le mordi 7 Mors 2023 de 9h à 12h.
- Perpezoc-le-Blanc en moirie: le mordi 21 Février 2023 et le mordi 7 Mors 2023 de 14h à 17h.
 Saint-Bonnel-l'Enfontier en moirie: le mercredi 22 Février 2023 et le mercredi 8 Mors 2023 de 14h à 17h.
- Saint-Cyr-la-Roche en mairie: le mercredi 22 février 2023 et le mercredi 8 Mors 2023 de 9h à 12h.
- Saint-Robert en mairie : le jeudi 23 Février 2023 et le jeudi 9 Mars 2023 de 9h à 12h.
- **Saint-Solve** en mairie : le vendredi 24 Février 2023 et le vendredi 10 Mars 2023 de 14h à 17h.
- **Vignols** en mairie : le vendredi 24 Février 2023 et le vendredi 10 Mars 2023 de 9h à 12h.

Evaluation environnementale : En application de l'article 122-17 du code de l'environnement, l'autorité administrative environnemental compétente a dispensé le projet de révision de zonage de cette évaluation

Suites données à l'enquête et information du public : A l'expiration du délai d'enquête préru è l'artide l', le registre d'enquête sera dos. Le commissaire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procèsveta

Celui-ci produït ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. La commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la olditure de Jénquête pour transmettre au Président de Communde d'Agglomération du Bassin de Brive son rapport et ses conclusions motivées.

Le ropport et les conclusions motivés établis por commissaire-enquêteur pourront être consultés à l'Agglo de Brive aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, oinsi que sur le site internet :

http://www.agglodebrive.fr/

pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Les informations peuvent être demandées auprès de Direction de la protection de la ressource en eau : 05 55 74 70 60

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pourra opprouver le nouveau zonage d'ossainissement eaux usées.



Service annonces légales

45, rue du Clos Four 63056 Clermont-Ferrand CEDEX 2 legales@centrefrance.com 04 73 17 31 27

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :

CF125951, N°202109

Nom du support :

La Montagne-19 (Groupe Centre

France)

Département :

19

Date de parution :

03/02/2023

Parution:

939,52 € HT

COMPO PREMIUM:

50,00 € HT

Frais de justificatifs :

00,00 € 111

rais de justificatils.

3,90 € HT

Justificatif numérique :

0,00 € HT

Insertion web:

12,00 € HT

Montant TVA:

201,08 €

Total TTC:

1 206,50 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 1 Février 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA RÉVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Par orrêté en date du 31 Jamier 2023, le Président de la communauté d'agglomération du Bossin de Brive o ordonné l'ouverture de l'enquête pour le le la commune de l'enquête pour le la commune d'aven, Brignac-le Plaine, Perpezac-le-Blanc, Soint-Ky-la-Roche, Soint-Bonnet-l'Enfantier, Soint-Robert, Soint-Solve-Vianolis

Caractéristiques principoles du projet : l'objet de la présente enquête consiste en la présentation d'un projet de réxision du zonage d'assainissement collectif de non collectif des eoux suées. Le plan de zonage d'assainissement détermine les zones relevant de :

- L'assainissement collectif (concernant les habitations roccordées au réseau) où les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées;
- L'assainissement non collectif où la Communauté d'agglomération est tenue d'assurer le contrôle des installations.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 22 jours consécutifs, du 21 Février 2023 à 9h au 14 mars 2023 à 10h

A été désigné par le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges n° E22000066/877A19 en date du 22 novembre2022 : M. William Armenaud, en qualité de commissaire enquêteur.

en qu'ollie de commission en enquete publique : les pièces du dossier, est Consultation du dossier d'enquête publique : les pièces du dossier, est constitué d'une version popier et d'une version dématériolisée. Il comprend le projet de révision des zonoages d'assainissement des eaux uviées, le dossier administratif comportant les pièces énoncées dans le code de l'environnement oinsi que des registres d'enquête popier et électronique.

- Le dossier papier sera déposé dans chacune des 8 mairies pour y être consulté pendant la durée de l'enquête aux jours hobituels d'ouverture.
- Le dossier dématérialisé est consultable accessible sur le site internet : http://www.agglodebrive.fr/

Observations et propositions du public : Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Sur les registres d'enquêtes papier : les registres d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutifs du dossier d'enquête publique seront cotés et paraphé par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.
- -Par courrier au siège de l'Agglo de Brive à l'adresse suivante : Monsieur le commissoire enquêteur des zonages d'assainissement — 9 avenue Leo Lagrange — 19103 Brive cedex avec la mention : **Ne pas ouvrir**
- Par voie dématérialisé à l'odresse suivante : contact@agglodebrive.fr en indiquant comme objet : « Enquête publique Révision zonages d'assainissement des 8 communes ».

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 14 Mars 2023 ne pourra être pris en considération par le commissoire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans chacune des communes pour une permonence :

- Ayen en moirie : le jeudi 23 Février 2023 et le jeudi 9 Mors 2023 de 14h à 17h.
 Brignac-la-Ploine en moirie : le mordi 21 Février 2023 et le mordi 7 Mors
- 2023 de 9h à 12h.

 Perpezac-le-Blanc en moirie: le mordi 21 Février 2023 et le mordi 7 Mors 2023 de 14h à 17h.
- Saint-Bonnet-l'Enfantier en mairie: le mercredi 22 Février 2023 et le mercredi 8 Mors 2023 de 14h à 17h.
- Saint-Cyr-la-Roche en moirie: le mercredi 22 février 2023 et le mercredi 8 Mors 2023 de 9h à 12h. - Saint-Robert en moirie : le jeudi 23 Février 2023 et le jeudi 9 Mors 2023 de 9h à 12h.
- oe 9n a 12n.

 Saint-Solve en moirie : le vendredi 24 Février 2023 et le vendredi 10 Mors 2023 de 14h à 17h.
- **Vignols** en mairie : le vendredi 24 Février 2023 et le vendredi 10 Mars 2023 de 9h à 12h.

Evaluation environnementale : En opplication de l'artide 122-17 du code de l'environnement, l'autorité administrative environnemental compétente a dispensé le projet de révision de zonage de cette évaluation

Suites données à l'enquête et information du public : A l'expiration du délai d'enquête préru le l'orticle l', le registre d'enquête sera clos. Le commissioire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbai de synthèse au responsable du projet.

Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. La commissaire-enquéteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la déture de l'enquéte pour transmettre au Président de Communde d'Agglomération du Bassin de Brine son ropport et ses conclusions motinées.

Le rapport et les condusions motivés établis por commissaire-enquêteur pourrant être consultés à l'Aggla de Brive aux jours et heures habituels d'auverture des bureoux, ainsi que sur le site internet :

http://www.agglodebrive.fr/

pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Les informations peuvent être demandées auprès de Direction de la protection de la ressource en eau : 05 55 74 70 60

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pourra approuver le nouveau zonage d'assainissement eaux usées.